

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFA 48 Aliénation des lingots et pièces de monnaie résultant de legs reçus par la Ville de Paris.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des valeurs inactives présenté par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-De-France et du Département de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'aliéner des lingots et pièces de monnaie résultant de legs reçus par la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à aliéner, au nom de la Ville de Paris, les lingots et les pièces de monnaie issus d'un dépôt d'un administrateur judiciaire et d'un legs au nom de KAMARAS, qui en dispose librement aux termes des dispositions testamentaires.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO